

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 048-23 C

Objet : RD - Affectation des résultats 2022 - Budget autonome de la régie de l'assainissement

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Philippe Vuillemermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Vincent Boulnois à Luc Berthoud - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Laila Karoui à Walter Sartori - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Tumar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 2

Luc Meunier - Emilio Pla Diaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 048-23 C

objet **RD - Affectation des résultats 2022 - Budget autonome de la régie de l'assainissement**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, expose que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 du budget de la régie de l'assainissement collectif et non collectif de Grand Chambéry est de 7 072 553,15 €, dont – 8 792,06 € au titre de l'assainissement non collectif.

BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2022		<i>Pour la complète information du Conseil</i>	
FONCTIONNEMENT		ANC	ASSC
Résultat de gestion	3 031 636,30	- 32 354,45	3 063 990,75
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	4 040 916,85	23 562,39	4 017 354,46
Résultat de clôture (A)	7 072 553,15	- 8 792,06	7 081 345,21
INVESTISSEMENT			
Résultat de gestion	1 999 389,90		1 999 389,90
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 8 133,29		- 8 133,29
Résultat de clôture (B)	1 991 256,61		1 991 256,61
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement	6 620 288,41		6 620 288,41
Recettes d'investissement	3 976 153,85		3 976 153,85
Solde à reprendre (C)	- 2 644 134,56		- 2 644 134,56
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 652 877,95		- 652 877,95

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat. Il est proposé l'affectation suivante :

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS		ANC	ASSC
Excédent/déficit d'investissement (001)	1 991 256,61	-	1 991 256,61
Recettes d'investissement (1068)	652 877,95	-	652 877,95
Report à nouveau en fonctionnement (002)	6 419 675,20	- 8 792,06	6 428 467,26

La somme de 6 419 675,20 € reprise en section de fonctionnement (chapitre 002) est détaillée de la manière suivante :

- - 8 792,06 € au titre de l'assainissement non collectif,
- + 6 428 467,26 € au titre de l'assainissement collectif.

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2023 portant constatation du compte administratif 2022 du budget de la régie de l'assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances du 1^{er} mars 2023,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 27 février 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : affecte la somme de 652 877,95 € au financement de l'investissement par inscription en excédents de fonctionnement capitalisés (imp. 1068) et reporte le solde, soit 6 419 675,20 €, en recettes de fonctionnement par une inscription au 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté).

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **048-23 C**

Objet de l'acte : RD - Affectation des résultats 2022 - Budget autonome de la régie de l'assainissement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Compte administratif 3 - Délibération d'affectation des résultats

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29084H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29084H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023